



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 30 juin 2021

Délibération n° 2021-093
CREATION D'UN DISPOSITIF "CHEQUE RENTREE ASSOS" - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 44

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 2

Mesdames, Messieurs : Eric SARRAUTE à Bastien RIVIERES, Thierry MILLET à Christine PEYRE

ABSENTS : 3

Mesdames, Messieurs : Ghislaine BOUVIER, Daniel MARGNES, Bruno SORIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Véronique KUHN

Madame Anne-Eugénie GASPARD, Adjointe au Maire Déléguée à la Vie Associative et Cohésion Sociale, Adjointe de quartier, rappelle à l'Assemblée qu'à travers ses différentes modalités de soutien, la Ville de Mérignac affirme le caractère essentiel du tissu associatif dans l'accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs, l'engagement citoyen des habitants en faveur de l'épanouissement individuel et collectif. La vie associative participe ainsi pleinement à la cohésion sociale.

La crise sanitaire COVID-19 a eu un impact important sur la pratique d'activités sportives, culturelles ou de loisirs. L'impossibilité d'exercer certaines activités et la précarité de certaines familles accentuée par la crise sanitaire a engendré une baisse des adhésions auprès des associations mérignacaises

Aussi, pour l'année 2021, la Ville de Mérignac souhaite soutenir la pratique des enfants et des jeunes dans l'inscription aux activités pour les 6/26 ans.

Ainsi, il est proposé la création d'un dispositif « Chèque Rentrée Assos » qui a pour objectif :

- De démocratiser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs
- De valoriser les pratiques du territoire
- De favoriser l'intégration sociale des enfants et des jeunes
- De soutenir le tissu associatif mérignacais

Le Chèque Rentrée Assos sera utilisable pour une activité proposée par une association mérignacaise sur le territoire mérignacais.

Dans un souci d'équité, le Chèque Rentrée Assos sera progressif et son montant déterminé en fonction du quotient familial des parents.

Il prendra la forme suivante :

- Une aide de 50 euros pour les familles dont les revenus sont situés au-delà du quotient familial 6
- Une aide de 70 euros pour les ménages dont les revenus sont compris entre les quotients familiaux 4 et 6
- Une aide de 100 euros pour les ménages dont les revenus sont compris entre les quotients familiaux 1 et 3.

L'aide interviendra sous forme de chèques numérotés à valeurs fictives à remettre aux associations participant au dispositif lors de l'inscription (cf. liste des associations annexée) sur présentation des justificatifs suivants : pièce d'identité, justificatif de domicile, avis d'imposition ou tout autre document permettant le calcul ou la vérification du quotient familial.

Les associations remettront les chèques à la Ville pour remboursement fin septembre 2021 et fin octobre 2021.

La Ville de Mérignac établira un bilan des aides délivrées en fin d'année 2021.

Il s'agit d'un dispositif d'aide exceptionnel qui n'a pas lieu d'être reconduit chaque année.

La création de ce Chèque Rentrée Assos participe au plan de relance de la vie associative, complémentaire au dispositif d'aides exceptionnelles directes déployées pour les associations depuis l'année 2020.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 23 juin 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver la création du dispositif « Chèque Rentrée Assos » ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à engager sa mise en œuvre.

ADOpte A l'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 30 juin 2021



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani". The signature is written over a large, stylized checkmark or a similar symbol.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 07 juillet 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.